

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

La prestation « Location de matériel » est fournie par Vel'eau loc. Les conditions de location font partie intégrante du contrat de location. Par sa signature, le preneur confirme avoir lu et intégralement accepté les conditions de location.

1. Prise en charge du matériel

Le preneur prend en charge le matériel en bon état de fonctionnement. Il est tenu de formuler toute réclamation au loueur au moment de la prise en charge du matériel.

La notice d'utilisation est disponible sur demande

2. Restitution du matériel

Le preneur est tenu de restituer le matériel au loueur au terme de la durée de location définie dans le contrat de location et pendant les heures d'ouverture. **Le matériel ainsi que tous les accessoires mis à disposition par le loueur (casques, etc.) doivent être restitués au loueur dans un état irréprochable (Si ce n'est pas le cas un montant de 5,00 € vous sera facturé).** Si le preneur a perdu ou endommagé des accessoires, ceux-ci lui seront facturés. Les dommages matériels sont facturés aux tarifs atelier CYCLE ONE.

3. Prolongation de la durée de location

Une prolongation du contrat de location est uniquement possible avec l'assentiment du loueur avant la fin du contrat de location en cours. Le loueur peut refuser cette prolongation sans indication de raison.

4. Age minimal du preneur

Le preneur doit être majeur.

5. Prestations et prix

Les prix valables sont ceux publiés chez le loueur et dans ses prospectus.

6. Assurance

L'assurance est à la charge du preneur. Par sa signature du contrat de location, le preneur confirme avoir couvert de façon adéquate les risques liés à l'utilisation du matériel. Le matériel n'est pas assuré contre le vol et la casse.

7. Casques

Un casque homologué est mis à disposition gratuitement.

La notice d'utilisation est disponible sur demande

8. Responsabilité du preneur

Le preneur s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément aux consignes de sécurité annexées. Le preneur est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué (art.1383 et 1384 du code civil). Vel'eau loc n'engagera en aucun cas sa responsabilité en cas de dommages ou sinistres subis ou provoqués par le preneur au cours de l'utilisation du matériel loué. L'utilisation en compétition ou pour une conduite analogue à une compétition est interdite. Lors de dommages dus à un accident, de perte, de vol ou de traitement inapproprié du matériel, le preneur est responsable des coûts de réparation. **Nous vous informons, que les remboursements de réparation sur nos vélos ne seront pas pris en charge par notre société sans accord et validation de devis au préalable. En cas de dommage total, de perte ou de vol le preneur est responsable de la valeur totale de remplacement du vélo et du matériel.**

9. Caution

Le loueur demande une empreinte de carte bancaire, une pièce d'identité contre la perte, le vol ou l'endommagement du matériel.

10. Annulation :

En cas d'annulation de votre part, des frais d'annulation seront conservés par Vel'eau loc :

- à plus de 30 jours du départ : arrhes versés.. (pour les paiements en ligne les frais de gestions seront retenus)
- entre 29 et 16 jours : 50 % du montant total.
- entre 15 et 2 jours : 90 % du montant total.
- à moins de 2 jours : 100 % du montant total.

11. Droit applicable

Ce contrat est soumis à la législation Française.